

Journée d'étude CREAL - IFRASS
« Le Projet Pour l'Enfant : la fin des rivalités ? ... »
Place et pratiques avec les parents et les familles

Jeudi 10 Février 2011 à l'IFRASS

Le **Projet Pour l'Enfant**, outil de la loi réformant la protection de l'enfance du 5 mars 2007 a pour sens premier d'affirmer la place centrale de l'enfant, la reconnaissance de la singularité de son parcours et la primauté de son intérêt dans le dispositif de sa protection. Il doit favoriser également la clarté et la cohérence des actions mises en œuvre en associant les parents et l'enfant lui-même. Appuyé sur la Convention internationale des droits de l'enfant, l'exercice des attributs de l'autorité parentale et le respect des règles de communication et de partage de l'information, le PPE peut être un acte administratif formel qui signe la prégnance contemporaine de l'écrit. Il peut également, en tant qu'outil faisant référence, favoriser la mise en action d'un processus de travail et d'échange, une modification des pratiques de travail avec l'enfant et ses parents dans la prise en compte de leurs avis et ressources, une dynamique améliorant la cohérence des interventions des différents services...

C'est ce qu'il convient d'interroger à l'aune des pratiques installées.

L'« état des lieux dans 35 départements au 1^{er} semestre 2009 » réalisé par l'ONED et rendu public en Novembre 2009 recense les problématiques émergentes sous forme de questions de faisabilité et de pertinence autour du travail avec les familles, de l'ensemble des documents que les intervenants ont à compléter et de l'évaluation.

Au-delà de l'aspect général du PPE et des problématiques qu'il focalise, cette journée mettra l'accent principalement sur le travail collaboratif qu'il devrait générer avec l'enfant et sa famille.

A partir de la présentation du PPE et sa mise en œuvre en France - un regard sera porté sur nos voisins européens - nous pourrons, dans le cadre de tables rondes, échanger sur l'évolution de pratiques participatives et citoyennes avec les enfants et leurs familles.

Il s'agit en quelque sorte de voir comment le PPE estompe les rivalités des différentes parties par la reconnaissance de leur place, de leur différence, voire de leur divergence et dans les modes de participation qu'il développe. L'objectif principal étant qu'il permette une amélioration dans la situation de l'enfant à partir de :

- l'analyse de son parcours
- la compréhension des difficultés rencontrées
- la mobilisation des ressources possibles.

- **Comment situer le PPE par rapport aux autres outils préexistants ?**

(Contrat de séjour, document individuel de prise en charge, contrat d'accueil, projet personnalisé, rapport annuel)

- **Le PPE peut-il être un outil dynamique au service de l'intérêt de l'enfant ?**
- **De quelles façons la coopération parents-professionnels favorise-t-elle la mobilisation des ressources parentales ?**
- **Le PPE vient-il faire évoluer les pratiques partenariales ?**
- **Le PPE : outil de contrôle ou aide à l'élaboration du projet ?**